



FAQ

Frequently Asked Questions

Ecole d'été

Une nouvelle approche interdisciplinaire pour mieux faire connaître et restaurer les socio-écosystèmes récifaux et se projeter vers le futur



1. Pourquoi participer à une école d'été ?

De nombreuses écoles d'été, ou Summer Schools, se tiennent chaque année dans diverses universités en France et dans le monde. Souvent organisées loin des laboratoires de recherche, dans un cadre "hors des murs", elles accueillent des chercheurs de renom venus du monde entier. Ils peuvent ainsi partager le fruit de leur travail avec futurs et jeunes chercheurs.

Elles permettent de multiplier les rencontres et les échanges autour de problématiques d'études bien précises. L'ambiance informelle qui y règne permet souvent de faire émerger de nouvelles et originales pistes de réflexion. Elles sont également une excellente opportunité d'élargir son réseau. Chaque session rassemble des scientifiques de toutes générations et de tous horizons dont les échanges passionnés font avancer la recherche.

2. Qu'est-ce que le projet Future Maore Reefs ?

Grâce au plan de relance du gouvernement, l'Institut de recherche pour le développement et le Parc naturel marin de Mayotte, en collaboration avec le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte (CUFR) conduisent le programme Future Maore Reefs.

Les récifs coralliens sont essentiels au maintien de la biodiversité marine et à la protection du littoral. C'est pourquoi Future Maore Reefs vise à :

- Mieux comprendre la résilience des récifs coralliens face aux changements globaux dont le réchauffement et l'acidification des océans,
- Identifier des solutions durables fondées sur la nature pour aider à la restauration de récifs dégradés et à la réduction des impacts ou la compensation écologique lors de l'aménagement du territoire,
- Mieux comprendre la relation entre les populations mahoraise et métropolitaine et l'environnement marin, pour développer de nouvelles approches de sensibilisation sur les enjeux liés aux récifs coralliens auprès des scolaires et du grand public.

Pour réaliser ces objectifs Future Maore Reefs, en accord avec la vision de l'IRD, propose une science interdisciplinaire et citoyenne, engagée pour la réalisation des objectifs de développement durable.

3. A qui est destinée l'école d'été Future Maore Reefs ?

L'École d'Été Future Maore Reefs est un programme court de recherche/formation qui s'intéresse à une nouvelle approche interdisciplinaire pour mieux faire connaître et restaurer les socio-écosystèmes récifaux et se projeter vers le futur. Elle a pour objectif de générer des échanges entre des jeunes scientifiques (étudiants ou doctorants) et des chercheurs sur les méthodes et disciplines présentes dans le projet Future Maore Reefs autour de la conservation des récifs coralliens et le développement durable des socio-écosystèmes insulaires tropicaux : SHS, écologie-biologie récifale, écologie fonctionnelle, statistiques/modélisation, photogrammétrie, biogéochimie de l'eau et des sédiments, paléoclimatologie. Son inscription est ouverte aux étudiant(e)s de Licence 3, Master 1, Master 2 et Doctorat (quelle que soit l'année de thèse) issus des disciplines suivantes :

- Biologie et écologie marine
- Biodiversité, environnement
- Anthropologie
- Sciences de l'éducation
- Droit
- Economie

- Géographie
- Il n'y a pas de condition d'âge, d'identité, d'origine ou de revenus pour participer à l'école d'été, tant que le candidat est inscrit dans l'un des cursus cités précédemment.

4. Comment s'inscrire ?

Chaque candidat à l'inscription devra remplir le formulaire dédié, disponible sur le site web du projet <https://www.futuremaorereefs.org> ou directement en suivant l'URL suivant : <https://framaforms.org/ecole-dete-future-maore-reefs-1678101863>

L'inscription du candidat est effective dès réception du formulaire entièrement complété accompagné d'un curriculum vitae (1 page maximum, format libre, police type arial, taille 11) et d'une lettre de motivation (format texte, police type arial, taille 11). L'ensemble des renseignements et pièces-jointes doivent être ajoutés sur la page du formulaire. Aucune candidature reçue par mail ne pourra être pris en compte.

5. Comment se passe la sélection ?

Le nombre de places ouvertes pour l'école d'été Future Maore Reefs est de 20. Si le nombre de candidats admissibles (rassemblant les conditions nécessaires à l'inscription) est supérieur à 20, une sélection sera mise en place.

Cette sélection sera faite par un comité de sélection constitué des scientifiques et enseignants-chercheurs du projet Future Maore Reefs. Le comité effectuera un classement des candidats sur la base de :

- La pertinence et l'adéquation de leur cursus en cours avec les objectifs de l'école d'été
- Leur parcours professionnel et de formation sur la base de leur CV
- Leurs motivations et intérêts pour la thématique de l'école d'été, sur la base de leur lettre de motivation

Aucune sélection ne pourra être faite sur des critères discriminatoires tels que l'âge, l'origine, le sexe, l'apparence physique ou l'appartenance ou non à une religion, ethnie ou nation.

Les résultats de la sélection seront annoncés début juin 2023. Les candidats sélectionnés seront contactés par e-mail.

6. Qu'est-ce qui est pris en charge par le projet Future Maore Reef pour la participation à l'école d'été ?

Les candidats sélectionnés pour participer à l'école d'été bénéficieront des prises en charge suivantes:

- Participation à tous les temps d'enseignements de l'école d'été
- 8 jours/7 nuits en pension complète à l'hôtel *** Sakouli (hébergement en chambre partagée, non-mixte, petit-déjeuner, déjeuner, dîner et 2 collations) <https://hotelsakouli.com/>
- Participation à 2 journées de relevé de données sur le terrain
- Transport vers les lieux de terrain
- Transfert depuis l'aéroport

7. Que me reste-t-il à payer ?

Ne sont pas pris en charge par l'école d'été :

- Le billet d'avion aller/retour depuis votre lieu de résidence jusqu'à Mayotte*
- Les frais éventuels de visa*
- Les dépenses personnelles

* Sauf étudiants sélectionnés à la bourse de voyage. Voir Question 9.

8. Quelles sont les possibilités de financements pour venir à l'école d'été?

Pour financer votre trajet pour venir à l'école d'été, plusieurs pistes de financement peuvent être explorées :

- Financement personnel/familial
- Bourse de mobilité / Aide de mobilité interne à votre université (renseignez-vous auprès du service mobilité de votre établissement)
- Aide à la mobilité internationale (AMI) <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-erasmus-et-aide-la-mobilite-internationale-ami-67>
- Bourse campus France (plus d'information sur <https://www.campusfrance.org/fr/bourses-etudiants-etrangers>)

Ces financements sont renseignés à titre indicatifs et dépendent du projet et profil des étudiants.

Pour des renseignements personnalisés sur les possibilités de financement, adressez-vous au service mobilité de votre université de rattachement.

9. Qu'est-ce que la bourse "Travel Award" proposée par le projet Future Maore Reefs ?

Sur candidature, 5 bourses de voyage (Travel Award) pourront être accordées : Elles financeront les frais de déplacement (billet d'avion Aller/Retour, sur base de tarif classe éco) entre le pays de résidence du candidat retenu le lieu de l'école d'été, à Mayotte. Les éventuels frais de visa pourront également être pris en charge par les travel award.

Ces bourses seront accordées aux candidats en faisant la demande, sur la base de l'étude des critères suivants

- Origine géographique (la priorité sera donnée aux étudiants issus de pays du Sud)
- Etudiant boursier et échelon (bourse sur critères sociaux)
- Présence/absence de financement interne pour participer aux écoles d'été

10. Qui peut la solliciter ?

Tout étudiant inscrit dans une université et suivant un parcours universitaire (de la licence 3, à la thèse) dans l'un des domaines cités en question 3 peut solliciter la bourse. Cependant, dans l'étude des dossiers, la priorité sera accordée aux étudiant originaires de pays du sud (Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Laos, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Timor oriental, Togo, Tuvalu, Yémen et Zambie.)

Pour solliciter la bourse, vous êtes invités à nous contacter par mail à : future.maoreereefs@ird.fr

11. Où se situe Mayotte et comment puis-je m'y rendre ?

Mayotte est une Région et un département français d'Outre-mer situé dans l'Océan Indien, au nord-ouest de Madagascar. La langue officielle est le Français mais les langues régionales majoritairement parlées par les habitants sont le shimaoré et le kibushi. Mayotte est constituée de deux îles principales, Grande-Terre et Petite-Terre, et de plusieurs autres petites îles dont l'îlot Mtsamboro, l'îlot Mbouzi et l'îlot Bandrélé. Un récif corallien de 160 km de long entoure un lagon de 1 100 km², un des plus grands et des plus profonds au monde. Le chef-lieu administratif est Dzaoudzi, situé en Petite-Terre tandis que la ville principale est Mamoudzou.

Pour se rendre à Mayotte, il faut rejoindre l'aéroport de Dzaoudzi, en Petite-Terre et la liaison avec le reste de l'île est assurée par bateau. Des vols directs sont assurés depuis : Paris (France), Nairobi (Kenya), Nosy Be, Majunga, Diego Suarez et Antananarivo (Madagascar), Saint Denis (Réunion), Moroni (Comores), et Dar es-Salaam (Tanzanie).

Les compagnies aériennes qui desservent Mayotte sont : Air Austral (<https://www.air-austral.com>), Corsair (<https://www.flycorsair.com>) Ewa (<https://ewa-air.com/>), Kenya Airways (<https://www.kenya-airways.com/>) et Air Madagascar (<https://madagascarairlines.com/>),

12. De quels documents ai-je besoin pour rentrer sur le territoire Français ?

Si vous êtes étudiants français (métropole ou Réunion), une simple carte nationale d'identité vous permettra de prendre l'avion et de venir à Mayotte.

Si vous êtes étudiants issus de l'Union Européenne, vous n'avez pas besoin de visa et seule la carte d'identité ou le passeport vous seront demandé.

Si vous êtes étudiants étranger hors UE, il vous faudra probablement demander un visa. Vous pouvez vérifier si ce visa est nécessaire sur la plateforme <https://france-visas.gouv.fr>. Vous pouvez retrouver toutes les informations pour vos formalités de voyage sur le site du gouvernement <https://www.diplomatie.gouv.fr/en/coming-to-france/>

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

future.maoreereefs@ird.fr